

Cette question est devenue très litigieuse et je voudrais que le ministre explique à nouveau au comité pourquoi on augmente le taux de 5 p. 100 actuellement en vigueur auquel les cultivateurs sont habitués pour adopter un nouveau taux imposé sur la deuxième tranche du prêt. L'honorable député de Qu'Appelle a parlé ce matin de la lutte que notre parti a déjà livrée aux membres du Conseil du Trésor. Je suppose que le ministre de l'Agriculture a fait face au même problème mais, apparemment, il n'a pas reçu un appui suffisant de la part de ses collègues qui siègent à l'arrière-plan. Lorsqu'il affirme qu'il travaille dans l'intérêt des cultivateurs, je dois ajouter que je ne crois pas que les cultivateurs d'un bout à l'autre du pays soient fort aise si ce nouveau taux d'intérêt est adopté.

M. Moore: Pour revenir à la question qu'a posée l'honorable député de Churchill, je voudrais demander au ministre de nous dire si un cultivateur saura, lorsqu'il fera une demande pour obtenir un prêt, quel est le taux d'intérêt qu'il peut compter payer sur ce prêt.

L'hon. M. Hays: Il le saura. Nous fixerons l'intérêt sur la deuxième tranche du prêt. Ce taux sera valable durant un an et peut-être plus, de sorte qu'il sera au courant. Le taux sur les prêts actuels ne changera aucunement. Le taux supplémentaire sera fixé et sera supérieur à 5 p. 100.

M. Moore: Le cultivateur connaîtra le montant exact de l'intérêt au moment où il présentera sa demande?

L'hon. M. Hays: C'est exact.

M. Pascoe: Le ministre a parlé tantôt d'une question que j'ai soulevée à l'étape de la deuxième lecture. Il a dit que trois ou quatre autres mesures du programme agricole vont être présentées sous peu. Comme je l'ai dit alors, j'estime que ces mesures auraient dû être dévoilées au Parlement avant de lui faire adopter la mesure relative au crédit agricole pour que nous puissions savoir ce que ce programme réserve aux cultivateurs. D'après moi, c'est un point important, étant donné surtout que le ministre a promis de réduire le coût des machines aratoires. J'estime que cela toucherait les frais d'exploitation.

Il y a un point que je voudrais souligner dès maintenant et qui a trait à un programme particulier dont on devrait, à mon avis, nous garantir l'application pour cette année encore; je veux parler des avances en espèces relativement aux céréales entreposées dans les fermes.

M. le président: A l'ordre! Je crains de ne pouvoir permettre que l'on parle d'une autre mesure législative. Je dois signaler à l'honorable député que le comité doit s'en tenir

[M. Southam.]

rigoureusement à l'article dont il est saisi, c'est-à-dire à l'article 4 du bill. Je ne crois pas que l'honorable député puisse parler d'une mesure législative qui pourrait être présentée plus tard.

M. Pascoe: Si j'y fais allusion, monsieur le président, c'est qu'elle a trait aux moyens dont dispose le cultivateur pour payer ces taux d'intérêts. Cette année, par exemple, les contingents de livraison ont subi un certain retard et il pourrait arriver qu'un cultivateur soit obligé d'effectuer son paiement à un moment où il ne pourrait pas encore livrer son blé. Voilà pourquoi je pense que l'on devrait nous assurer qu'il pourra obtenir une avance en espèces, sans intérêt d'aucune sorte, en vue de faire un remboursement sur son emprunt. Voilà le point que je voulais souligner.

Je regrette que le ministre n'ait pas le rapport annuel de cette année. Il dit que ce rapport est chez l'imprimeur de la Reine. Le ministre nous a dit que les frais d'intérêt seront basés sur le loyer de l'argent, augmenté des frais de gestion et de ce qu'il en coûtera pour constituer une réserve. Voici ce que dit le dernier rapport:

Les frais de traitements, de bureaux et les autres frais de gestion sont passés de \$2,466,717 en 1961-1962 à \$3,186,399 en 1962-1963.

Cela représente une augmentation de presque trois quarts de million de dollars. Le ministre nous dirait-il à combien se sont élevés les frais de gestion l'an dernier? Le rapport indique également, à propos de la constitution d'une réserve, que la provision pour créances douteuses atteignait, en 1962, \$3,748,862. Le ministre peut-il nous en dire le chiffre à l'heure actuelle?

L'hon. M. Hays: Le rapport n'est pas encore sorti des presses. L'an dernier, les frais de gestion ont été de .871 p. 100 et nous avons prêté 108 millions de dollars. La réserve actuelle est de \$1,665,340.

M. Pascoe: Il y a eu diminution.

L'hon. M. Hays: Mais les frais de gestion de la Société ont également diminué. Ils s'établissent cette année au pourcentage le plus bas qu'elle ait connu depuis sa création, soit .87 p. 100.

M. Forbes: Avant que nous passions à un autre article, j'aurais une question à poser au ministre, car je crois que cet article est le seul qui me permette de la poser. A l'heure actuelle, la Société du crédit agricole prête jusqu'à 75 p. 100 de la valeur prise de l'exploitation. Les personnes qui, par ailleurs, satisfont aux exigences imposées, éprouvent de la difficulté à emprunter la différence de 25 p. 100. Je rappellerai au ministre que si